



UNITED FRONT AGAINST RIVERBLINDNESS, INC
13, Carnation Place, Lawrenceville, New Jersey 08648 USA
Bureau de représentation
N°5084, Avenue Gemena, Quartier Socimat, Gombe-Kinshasa, R.D. Congo
Tel.: +1 609-954-3398; +243-819 472 100; +243 825-042-246
E-mail: dlshungu@aol.com; dlshungu@gmail.com; pmikko@riverblindness.org
Website: www.riverblindness.org

JOINING HANDS, PROVIDING NEW LEASE ON LIFE

AVIS D'APPEL D'OFFRES
INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UN SYSTÈME PHOTOVOLTAÏQUE
POUR LE BUREAU UFAR/RDC

N° Avis : 05/09/UFAR/RDC/P^M/DE/2026

Pays : République Démocratique du Congo (RDC)

Source de Financement : END FUND -FLAGSHIP

Date de publication : 28 Septembre 2026

Date de clôture : 19 Octobre 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'amélioration de ses conditions de travail et afin de garantir une alimentation électrique stable, continue et autonome de ses installations, l'organisation United Front Against Riverblindness « UFAR » envisage l'installation d'un système solaire photovoltaïque au profit de ses bureaux situés au N°5084, Avenue Gemena, Quartier Socimat, Gombe-Kinshasa.

Cette initiative vise à:

- Réduire la dépendance vis-à-vis du réseau électrique public traditionnel et des sources d'énergie alternatives polluantes (groupes électrogènes).
- Éliminer les interruptions d'activité liées aux coupures d'électricité.
- Contribuer à la réduction des coûts d'exploitation énergétique à moyen et long terme.

À cet effet, UFAR lance le présent appel d'offres afin de sélectionner une entreprise spécialisée pour assurer la fourniture, l'installation, le paramétrage, la mise en service et la maintenance initiale d'une solution photovoltaïque adaptée à ses besoins technico-économiques.

2. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres a pour objet la **fourniture, l'installation et la mise en service d'un système solaire photovoltaïque hybride (ou autonome)** destiné à sécuriser et pérenniser l'alimentation électrique du bureau de UFAR à Kinshasa.

3. CONSISTANCE DES TRAVAUX ET PRESTATIONS

Le prestataire retenu aura la charge d'exécuter les prestations suivantes (liste non exhaustive) :

- **Étude technique détaillée** : Réalisation d'un bilan de puissance et dimensionnement précis de l'installation selon la charge énergétique réelle du bureau.
- **Fourniture des équipements (neufs et certifiés)** :
 - ✓ Panneaux solaires photovoltaïques à haut rendement.
 - ✓ Onduleurs / Chargeurs intelligents adaptés au fonctionnement hybride.
 - ✓ Parc de batteries de stockage (technologie Lithium de préférence).
 - ✓ Structures de fixation et de support robustes (adaptées à la toiture ou au sol).
 - ✓ Coffrets de protection (AC/DC), parafoudres, câblage solaire et accessoires de pose.
- **Installation et raccordement** : Montage des structures, pose des modules, câblage complet et intégration sécurisée au tableau de distribution électrique existant.
- **Mise en service** : Tests de performance, contrôles de sécurité électrique et paramétrage optimal du système.
- **Formation et transfert de compétences** : Formation d'un référent local désigné par UFAR sur l'exploitation quotidienne du système, et remise d'un dossier technique complet (manuels d'utilisation, schémas électriques « tel que construit »).

4. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES

Le soumissionnaire devra proposer une solution optimisée sur la base d'une **visite technique obligatoire du site** préalable au dimensionnement définitif. Les équipements proposés devront respecter ou dépasser les exigences minimales suivantes :

Équipements	Spécifications minimales requises	Détails à préciser par le soumissionnaire
Panneaux solaires	Technologie monocristalline, haut rendement (>20%), Garantie constructeur ≥ 10 ans.	Marque, modèle, puissance unitaire
Batteries	Technologie Lithium (LiFePO4)	Technologie, capacité utile, tension, durée de vie, garantie
Onduleur / Régulateur	Pure Sinus, adapté à la charge, haut rendement, monitoring intégré.	Puissance nominale/crête, fonctionnalités
Protections & Câblage	Coffrets AC/DC séparés, disjoncteurs, fusibles, parafoudres, câbles normalisés.	Type, section, longueurs, marques
Structure & Mise à la terre	Matériau anticorrosion (Aluminium/Acier galvanisé), prise de terre complète.	Type de support, résistance de la terre
Système de suivi	Monitoring à distance (application Web/Mobile) de la production et consommation.	Type d'interface, connectivité

5. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES SOUMISSIONNAIRES

Le présent appel d'offres est ouvert aux entreprises légalement constituées, spécialisées dans les énergies renouvelables et le génie électrique. Les candidats doivent démontrer leurs capacités techniques et financières en fournissant :

- **Documents administratifs** : Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), Identification Nationale, et quitus fiscaux en cours de validité.
- **Expérience générale** : Un minimum de [3 ou 5] ans d'existence légale et d'activité continue dans le domaine du génie électrique et de l'énergie solaire.
- **Références techniques** : Au moins trois (3) attestations de bonne fin d'exécution pour des projets similaires (installations photovoltaïques en milieu professionnel/tertiaire) signées par les clients.
- **Ressources humaines** : Les CV et certifications des ingénieurs et techniciens qualifiés dédiés à la conduite et à l'exécution du chantier.

6. CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION

Les offres doivent impérativement être présentées sous la forme d'un **processus à double enveloppe scellée** (ou deux fichiers distincts si envoi électronique) :

6.1. Enveloppe A – Offre Technique

- a. Documents administratifs et légaux de l'entreprise.
- b. Références techniques similaires (avec attestations jointes).
- c. Note de calcul de dimensionnement et simulations de production basées sur la visite du site.
- d. Fiches techniques d'origine des fabricants pour l'ensemble des équipements proposés.
- e. Note méthodologique d'exécution des travaux et planning prévisionnel.
- f. Composition de l'équipe technique et CV des experts clés.

6.2. Enveloppe B – Offre Financière

- a. Lettre de soumission dûment signée et datée.
- b. Bordereau des Prix Unitaires et Devis Estimatif et Quantitatif détaillé, présentant les coûts Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises.
- c. Modalités, échéancier et conditions de paiement souhaités.

7. MODALITÉS ET DATE LIMITE DE DÉPÔT

- Date limite de dépôt des offres : Le 19 Octobre 2026 à 17 (Heure locale de Kinshasa). Tout pli reçu après cette heure sera rejeté.

- Dépôt physique : Les propositions doivent être déposées sous pli fermé et anonyme directement à l'adresse suivante : recrutementufarrdc@gmail.com , en copiant pmikko@riverblindness.org et enzeketa@riverblindness.org, avec comme : « Offre - Avis 05/09/UFAR/RDC/PM/DE/2026 ».
- Bureau UFAR : N°5084, Avenue Gemena, Quartier Socimat, Gombe-Kinshasa, R.D. Congo.
- Dépôt électronique : Les offres peuvent être envoyées par courriel sécurisé à : recrutementufarrdc@gmail.com avec la mention obligatoire en objet : « Offre - Avis 05/09/UFAR/RDC/PM/DE/2026 ».
- Demandes de clarification : Pour toute question relative à ce dossier, les soumissionnaires peuvent écrire au plus tard le 12 Octobre 2026 à l'adresse électronique suivante : pmikko@riverblindness.org.

Fait à Kinshasa, le 23 Septembre 2026

Le Directeur Exécutif de UFAR/RDC

Po

Dr. KAMWASHA KATONGA Vincent
UNOM:6401
République Démocratique du Congo





UNITED FRONT AGAINST RIVERBLINDNESS, INC
13, Carnation Place, Lawrenceville, New Jersey 08648 USA
Bureau de représentation
N°5084, Avenue Gemena, Quartier Socimat, Gombe-Kinshasa, R.D. Congo
Tel.: +1 609-954-3398; +243-819 472 100; +243 825-042-246
E-mail: dlshungu@aol.com; dlshungu@gmail.com ; pmikko@riverblindness.org
Website: www.riverblindness.org

JOINING HANDS, PROVIDING NEW LEASE ON LIFE

TERMES DE REFERENCE POUR L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN SYSTÈME PHOTOVOLTAÏQUE POUR LE BUREAU UFAR/RDC

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et afin de garantir une alimentation électrique stable et continue de ses bureaux, UFAR envisage de mettre en place un système solaire photovoltaïque destiné à assurer l'alimentation des équipements et installations essentiels du bureau. Cette initiative vise notamment à réduire la dépendance au réseau électrique et aux sources d'énergie alternatives, à limiter les interruptions d'électricité et à contribuer à la réduction des coûts liés à la consommation d'énergie à moyen et long terme.

À cet effet, UFAR souhaite sélectionner une entreprise spécialisée dans les solutions d'énergie solaire pour la fourniture, l'installation, le paramétrage, la mise en service et la maintenance initiale d'un système solaire photovoltaïque adapté aux besoins énergétiques du bureau. Le présent document définit les exigences techniques et administratives auxquelles devront répondre les soumissionnaires.

2. OBJECTIFS DES TERMES DE RÉFÉRENCE

Les présents Termes de Référence ont pour objet de définir les conditions techniques et contractuelles pour la sélection d'un prestataire qualifié en vue de **l'installation et la mise en service d'un système d'énergie solaire photovoltaïque** au profit du bureau de UFAR.

La mission confiée au prestataire englobe l'ensemble des prestations suivantes :

- **Dimensionnement** : Réalisation de l'évaluation des besoins énergétiques et conception technique du système solaire.
- **Logistique et fournitures** : Achat, transport, livraison et fourniture de l'ensemble des équipements et accessoires requis.
- **Travaux d'installation** : Pose complète du système, raccordement aux installations électriques existantes, configuration et paramétrage des équipements.
- **Mise en service et réception** : Tests de fonctionnement, essais de mise en service et remise de la documentation technique complète.
- **Accompagnement et suivi** : Formation technique du personnel désigné par UFAR et exécution du service de maintenance initiale.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue de la prestation, les résultats suivants sont attendus :

- **Infrastructure fonctionnelle** : Un système solaire photovoltaïque clé en main, complet et opérationnel, est déployé dans les locaux de UFAR.
- **Continuité de service** : L'alimentation électrique des équipements essentiels du bureau est sécurisée sans interruption.
- **Adéquation technique** : Le système installé répond strictement aux besoins réels préalablement évalués.
- **Conformité des installations** : Les raccordements, configurations et tests de performance sont validés et certifiés.
- **Autonomie opérationnelle** : Le personnel ciblé maîtrise les procédures de fonctionnement et d'entretien de base du système.
- **Livrables techniques** : Le dossier d'ouvrages exécutés, incluant les manuels d'utilisation et les schémas électriques, est officiellement remis.
- **Pérennité assurée** : Les contrats de garantie des équipements ainsi que les modalités du support technique initial sont formellement conclus.

4. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Le prestataire devra assurer au minimum les prestations suivantes :

4.1 Étude et dimensionnement

Avant toute installation, le prestataire devra procéder à une évaluation des besoins énergétiques du bureau, comprenant notamment :

- Inventaire des équipements électriques ;
- Estimation de la puissance nécessaire ;
- Estimation de la consommation journalière ;
- Identification des équipements prioritaires ;
- Évaluation de l'espace disponible pour les panneaux solaires ;
- Analyse des conditions d'installation ;
- Proposition d'une architecture technique adaptée.

Le soumissionnaire devra joindre à son offre une note de dimensionnement détaillée.

4.2 Fourniture des équipements

Le système pourra notamment comprendre, selon les résultats du dimensionnement :

- Panneaux solaires photovoltaïques ;
- Batteries solaires ;
- Onduleur/chargeur hybride ;
- Régulateur de charge, si nécessaire ;

- Coffrets et protections électriques ;
- Câbles et connecteurs ;
- Structures de fixation des panneaux ;
- Système de mise à la terre ;
- Dispositifs de protection contre les surtensions ;
- Disjoncteurs et autres accessoires nécessaires ;
- Système de monitoring, si disponible ;
- Tout autre équipement nécessaire au bon fonctionnement de l'installation.

Le prestataire devra préciser dans son offre la marque, le modèle, la puissance, la capacité, l'origine et la garantie de chaque équipement proposé.

5. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES

Le soumissionnaire devra proposer un système répondant aux besoins du bureau sur la base d'une étude de dimensionnement. À titre indicatif, l'offre devra préciser :

Équipement	Spécifications à préciser par le soumissionnaire
Panneaux solaires	Marque, modèle, puissance unitaire, rendement, garantie
Batteries	Technologie, capacité utile, tension, durée de vie, garantie
Onduleur	Puissance nominale, puissance de pointe, rendement, fonctionnalités
Régulateur	Type, capacité et caractéristiques
Protections	Disjoncteurs, fusibles, parafoudre et autres protections
Câblage	Type, section et longueur
Structure	Type de support et matériau
Mise à la terre	Système complet de mise à la terre
Monitoring	Système de suivi de production/consommation, si applicable

Important : Le soumissionnaire devra obligatoirement effectuer ou proposer une visite technique du site avant le dimensionnement définitif.

6. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

L'installation devra être réalisée par des techniciens qualifiés et conformément aux règles de sécurité et aux normes techniques applicables. Le prestataire sera responsable de :

- L'installation des panneaux ;
- L'installation des batteries ;
- L'installation de l'onduleur ;
- La pose des câbles ;
- L'installation des protections ;
- Le raccordement au tableau électrique ;
- La mise à la terre ;
- La configuration du système ;
- Les tests de fonctionnement ;
- La mise en service.

Tous les travaux devront être réalisés de manière à préserver la sécurité des personnes, des bâtiments et des équipements du bureau.

7. FORMATION DU PERSONNEL

Le prestataire devra assurer une séance de formation destinée aux utilisateurs désignés par UFAR. La formation devra notamment porter sur :

- Le fonctionnement général du système ;
- L'utilisation de l'onduleur ;
- Le suivi de l'état des batteries ;
- Les précautions d'utilisation ;
- Les opérations d'entretien courant ;
- Les mesures de sécurité ;
- La procédure à suivre en cas de panne ou d'alarme.

8. DOCUMENTATION À FOURNIR

À la fin des travaux, le prestataire devra remettre à UFAR :

- Le schéma électrique de l'installation ;
- La note de dimensionnement ;
- Les fiches techniques des équipements ;
- Les manuels d'utilisation ;
- Les certificats de garantie ;
- Le rapport d'installation ;
- Le rapport de mise en service et de tests ;
- Les coordonnées du service après-vente.

9. GARANTIE ET SERVICE APRÈS-VENTE

Le soumissionnaire devra clairement indiquer les conditions de garantie applicables à chaque équipement. L'offre devra préciser au minimum :

- Durée de garantie des panneaux solaires ;
- Durée de garantie des batteries ;
- Durée de garantie de l'onduleur ;
- Garantie sur l'installation et la main-d'œuvre ;
- Délai d'intervention en cas de panne ;
- Disponibilité des pièces de rechange ;
- Conditions de maintenance préventive et corrective.

10. PROFIL DU PRESTATAIRE

- Être une entreprise légalement établie et autorisée à exercer ;
- Disposer d'une expérience avérée dans les installations solaires photovoltaïques ;
- Disposer de techniciens qualifiés ;
- Avoir réalisé des installations similaires ;
- Fournir au moins deux références de prestations similaires, de préférence pour des bureaux, ONG ou institutions ;
- Disposer d'un service après-vente fonctionnel ;
- Être en mesure de fournir les équipements et pièces de rechange nécessaires.

11. CONTENU DE L'OFFRE

Les soumissionnaires devront présenter une offre comprenant au minimum :

A. Offre technique

- Présentation de l'entreprise ;
- Expérience et références ;
- Compréhension des TDR ;
- Proposition technique ;
- Note de dimensionnement ;
- Description des équipements proposés ;
- Fiches techniques ;
- Planning d'exécution ;
- Modalités de garantie ;
- Modalités de maintenance et service après-vente.

B. Offre financière

L'offre financière devra présenter de manière détaillée :

- Prix des panneaux solaires ;
- Prix des batteries ;
- Prix de l'onduleur ;
- Prix des protections ;
- Prix des câbles et accessoires ;
- Coût de la structure ;
- Coût du transport et de la livraison ;
- Coût de l'installation ;
- Coût de la mise en service ;
- Coût de la formation ;
- Taxes et autres frais éventuels ;
- Coût total de l'offre.

12. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES

Les offres pourront être évaluées selon les critères suivants :

Critères	Pondération indicative
Compréhension des besoins et qualité de la proposition technique	20 %
Qualité et conformité des équipements proposés	25 %
Expérience et références du prestataire	15 %
Garantie et service après-vente	10 %
Délai d'exécution	10 %
Offre financière	20 %
Total	100 %

UFAR se réserve le droit de procéder à une vérification des références fournies et, si nécessaire, de demander des informations ou clarifications complémentaires.

13. VISITE DU SITE

Les soumissionnaires pourront être invités à effectuer une visite des installations de UFAR afin de :

- Apprécier les conditions techniques du site ;
- Identifier les équipements à alimenter ;
- Évaluer l'espace disponible ;
- Identifier les contraintes liées à l'installation ;
- Disposer des informations nécessaires au dimensionnement.

La visite technique devra être effectuée avant la soumission de l'offre définitive, lorsque celle-ci est exigée dans l'avis d'appel d'offres.

14. DÉLAI D'EXÉCUTION

Le prestataire devra proposer un calendrier détaillé d'exécution. À titre indicatif, la prestation devra être réalisée dans un délai maximum de 15 jours ouvrables à compter de la notification ou de la signature du contrat. Le calendrier devra préciser les principales étapes :

1. Visite et étude du site ;
2. Dimensionnement ;
3. Approvisionnement ;
4. Livraison ;
5. Installation ;
6. Tests ;
7. Mise en service ;
8. Formation ;
9. Réception définitive.

15. RÉSERVES DE L'UFAR

UFAR se réserve le droit :

- D'accepter ou de rejeter toute offre ;
- De demander des clarifications aux soumissionnaires ;
- De négocier certains éléments avec le soumissionnaire retenu ;
- De ne pas donner suite à l'appel d'offres si les offres reçues ne répondent pas aux exigences techniques ou financières ;
- De procéder à une visite de vérification des installations similaires réalisées par les soumissionnaires.

Fait à Kinshasa, le 15 Septembre 2026

Le Directeur Exécutif de UFAR/RDC


Dr. KAMWASHA KATONGA Vincent
CNOM:6401
République Démocratique du Congo

